

TIC x Japon - Informations sur la politique -

Bulletin du ministère japonais des Affaires intérieures et des Communications

Vous pouvez utiliser librement les articles dans cette publication avec les crédits appropriés.

SUJET

Le MIC a formulé « Le plan d'action de développement mondial du MIC 2020 » (MIWDAP2020)

1. MIWDAP2020 (The MIC World Development Action Plan 2020)

Le ministère des Affaires intérieures et des Communications (MIC) a formulé une politique de base sur le développement institutionnel et commercial dans le monde pour le futur le 30 avril 2020. Ensuite, le MIC a créé son Plan d'action afin de soutenir le développement 2020 qui définit les actions spécifiques à prendre.

Le MIC a soutenu le développement international des entreprises japonaises dans une vaste gamme de domaines tels que celui des TIC, des systèmes postaux, du gouvernement numérique, des statistiques, des services d'incendie et des systèmes de conseils administratifs. Ensuite, il a résolu divers problèmes mondiaux, y compris les mesures contre la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19). En utilisant ses technologies innovantes et les services de haute qualité, le Japon pourra contribuer davantage à la résolution des problèmes mondiaux, y compris atteindre les ODD qui ont été fixés par les Nations unies. Dans ces perspectives, le MIC va utiliser pleinement ses ressources politiques afin de contribuer davantage au développement du monde.

2. La philosophie de base : Les cinq principes de développement du monde du MIC

Le MIC a établi les cinq principes suivants qui serviront de philosophie de base du MIC pour exercer de manière suffisante ses forces dans l'arène diplomatique.

Principe 1 : La promotion des ODD

Principe 2 : Amélioration de la compétitivité internationale

Principe 3 : La promotion de la libre circulation des données en confiance (DFFT)

Principe 4 : La réalisation de la Stratégie Indo-Pacifique libre et ouverte (FOIP)

Principe 5 : Mobilisation totale des ressources politiques

CONTENU



SUJET

Le MIC a formulé
« Le plan d'action de développement mondial du MIC 2020 »
(MIWDAP2020)



Le MIC a formulé « Le plan d'action de développement mondial du MIC 2020 » (MIWDAP2020)

3. Promotion prioritaire des projets pour les trois prochaines années - sélection des Vingt (20) Projets

Afin d'utiliser de manière efficace les ressources politiques limitées, il est nécessaire de garder à l'esprit les cinq principes du développement du monde et de se concentrer et promouvoir les initiatives en tenant compte des combinaisons de domaines spécifiques aux pays et aux régions.

Par conséquent, le MIC a en premier lieu défini trois perspectives : (1) Promotion de la coopération internationale pour atteindre les ODD, (2) Amélioration de la compétitivité internationale et (3) Promotion de la stratégie numérique internationale. En se basant sur ces trois points, le MIC a sélectionné 20 initiatives en tant que Vingt (20) Projets dans les domaines principaux, y compris les domaines des infrastructures numériques, de l'utilisation du numérique et de l'amélioration des services publics.

Pour ces projets, le MIC va concentrer ses ressources politiques pendant les trois prochaines années et il va continuer à renforcer les projets et à en faire le suivi.

- Amélioration supplémentaire des initiatives basées sur les mesures contre la COVID-19

La réunion ministérielle extraordinaire du G20 sur l'économie numérique a été organisée sous forme de vidéoconférence le 30 avril 2020 et une déclaration ministérielle urgente a été publiée afin de contrer la diffusion de l'infection dans le cadre d'une coopération renforcée.

En se basant sur la déclaration, pour le moment, le MIC va se concentrer et promouvoir des mesures qui sont considérées comme contribuant à contrer la maladie infectieuse.

Les exemples d'efforts spécifiques sont les suivants :

- 1) L'amélioration de la connectivité à Internet par le renforcement des infrastructures numériques
 - a) La construction d'une plateforme stratosphérique
 - b) L'assistance pour le développement d'un réseau de communication à large bande
- 2) La promotion de l'utilisation des données qui protège et garantit la vie privée et la sécurité des personnes (coopération en fournissant des outils pour analyser les flux de données humaines)
- 3) La promotion de l'utilisation des technologies numériques telles que la télémédecine et le télétravail
 - a) Le développement dans le monde du système de télémédecine
 - b) L'enquête sur les cas d'initiatives avancées comme le télétravail